

Elaboration du SCOT de l'Arrondissement de Sarrebourg

Elaboration du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO)

Atelier du SCOT du 11 juillet 2017

Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités







Rappel du PADD

3 objectifs stratégiques

Objectif 1 – Offrir un cadre de vie de qualité attractif pour les habitants

- 1.Poursuivre le développement démographique du territoire
- 2. Répondre aux besoins diversifiés en logement
- 3. Maintenir la qualité des paysages
- 4. Adapter l'offre de services
- 5. Proposer un maillage cohérent d'équipements culturels et de loisirs
- 6. Protéger la population des risques et nuisances

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

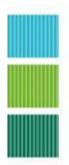
- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2.Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Objectif 3 – créer un environnement favorable au dynamisme économique

- 1. Consolider le tissu économique, entre tradition et modernité
- 2. Favoriser la mixité fonctionnelle et limiter la consommation de foncier économique
- 3. Maintenir une agriculture diversifiée
- 4. Maintenir une forêt multifonctionnelle et accroître la valeur ajoutée de la filière bois
- 5. Poursuivre le développement touristique
- 6. Proposer une offre foncière et immobilière économique de qualité

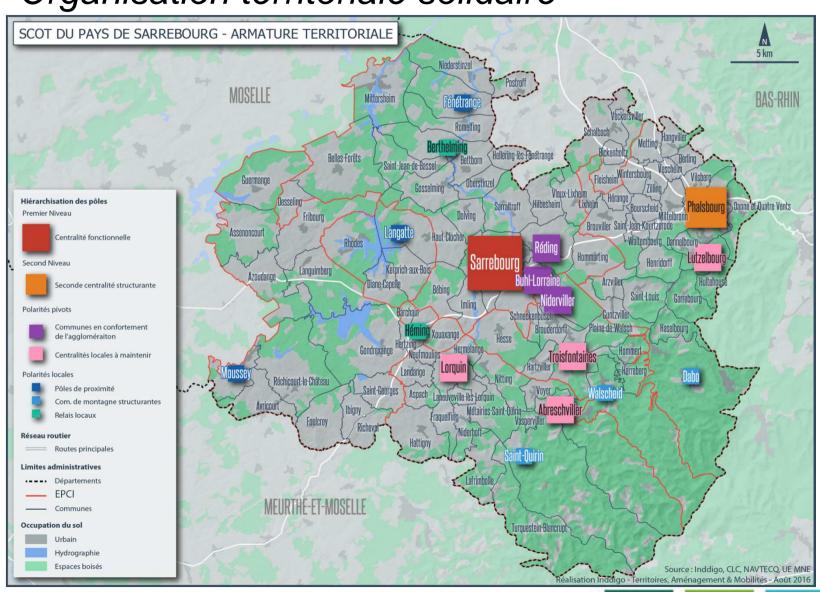


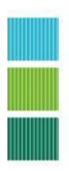




Rappel du PADD

Organisation territoriale solidaire





Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

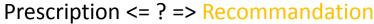
- •Rester ouvert sur la grande région
- Coopérer avec les territoires environnants

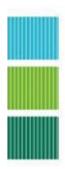
Garantir la cohérence avec les territoires environnants

- Garantir une cohérence avec les SCoT environnants dans le cadre de l'interSCOT
- Intégrer les relations transfrontalières autours de la vallée de la Sarre





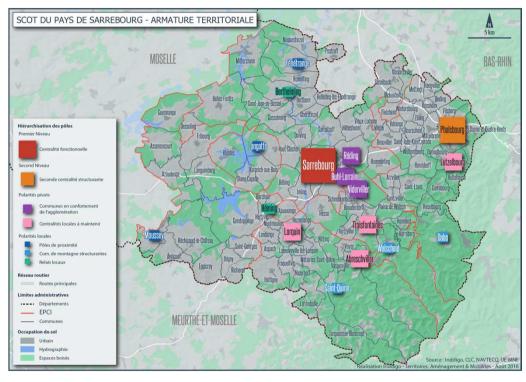




Structurer le développement et l'aménagement du territoire selon l'armature suivantes :

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive



Le SCOT favorisera les « vocations naturelles » de 2 entités du territoire :

- D'une part l'ouest du territoire, pays des étangs, écrin de verdure et vitrine écologique et touristique de l'arrondissement, au nord-ouest l'axe stratégique Fénétrange – Langatte – Heming – Moussey/Avricourt;
- D'autre part, le sud-est du territoire, le secteur de montagne, au sud-est de l'axe stratégique Lutzelbourg, Troisfontaine-Saint-Quirin.

•





Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

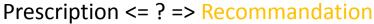
- •Structurer les déplacements en lien avec les communes équipées d'une gare
- •Favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle
- •Développer les modes doux à l'échelle des polarités

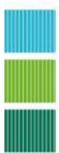
Structurer les déplacements en lien avec les gares

- Gare centrale à Sarrebourg
 - Favoriser le développement urbain au S de la voie ferrée, dans un rayon de 500 m autour des gares, en saisissant les opportunités foncières pour des projets urbains.
 - Favoriser la densification autour de la gare, supérieure aux autres secteurs.
 - Favoriser la diversité des fonctions urbaines (
 - Renforcer son poids et sa capacité multimodale
- Gare à vocation interrégionale à Réding
 - Favoriser le développement urbain au N de la voie ferrée, dans un rayon de 500 m autour des gares, en saisissant les opportunités foncières pour des projets urbains.
 - Favoriser la densification autour de la gare, supérieure aux autres secteurs.
 - Favoriseront la diversité des fonctions urbaines
 - Favoriser la complémentarité avec la gare de Sarrebourg
 - Renforcer le rabattement multimodal
- Gare d'interface, Lutzelbourg : renforcer sa vocation de rabattement car elle permet les connexions avec les territoires voisins.
- Gares de Berthelming et Igney-Avricourt : maintenir leur configuration actuelle









Organiser une o

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

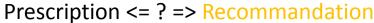
- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

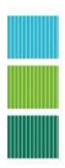
Développer les différents transports en commun en fonction des polarités

- Organiser l'intermodalité avec les réseaux existants et avec les territoires voisins
- Organiser une offre diversifiée, en cohérence avec l'armature territoriale
- Prioriser les axes reliant les grands pôles pour le support de lignes de transports en commun performantes, notamment sur l'axe Sarrebourg-Phalsbourg
- Mettre en place une offre TAD entre les polarités et Sarrebourg, ainsi que vers les zones touristiques du territoire
- Valoriser les bus urbains dans l'agglomération Sarrebourg-Réding
- Mettre en place des relais/navettes entre les différentes gares en complément de l'offre ferroviaire
- Favoriser le covoiturage et TAD transversale entre les pôles
- Renforcer le covoiturage et l'autopartage par :
 - la création et la valorisation des parcs de stationnement de façon privilégiée dans les polarités du territoire a proximité des intersections entre axes structurants
 - la création d'une plateforme internet
 - la mise en place de bornes électriques sur les parking relais au sein des polarités
- Prévoir les arrêt des transports publics dans les projets d'aménagement, notamment des pôles commerciaux
- (orange) offrir un service de mise en relation des covoitureurs à l'échelle élargie (Inter-SCoT)
- Développer la communication et la mise en cohérence des réseaux avec les territoires voisins
- Favoriser la communication pour faire connaître les réseaux et ainsi les valoriser par exemple mettre en place des panneaux d'affichages ou une signalétique abondante.









Développer les modes doux

Dans les tissus urbains :

- Valoriser et prioriser les mobilités douces et les aménagements qui vont de pair: mise en accessibilité de la voirie, qualification des espaces publics, organisation des proximités, signalisation, signalétique,...
- Mettre en place une circulation protégée, confortable et sécurisée
- Aménager en priorité les liaisons cyclables pertinentes : relier les équipements, les gares, les commerces, les services structurants du bassin de vie.
- Ces liaisons favoriseront les opportunités touristiques, adaptés aux contraintes topographiques et tenant compte des coûts d'aménagements.

En dehors du tissus urbain :

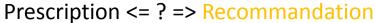
- Valoriser les chemins ruraux adaptés, chemins de halage, et ou les voies forestières
- Réfléchir en amont au circuit pour les mettre en cohérence
- Encourager la pratique du Vélo à Assistance Électrique et du vélo loisir par des aménagements adaptés

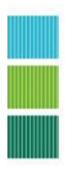
Maîtriser et rationnaliser l'offre de stationnement

- Favoriser le stationnement vertical pour les opérations d'aménagement afin de limiter la consommation foncière
- Favoriser des parcs de stationnement perméables
- Valoriser la mutualisation du stationnement en analysant les capacités de stationnement existantes en amont de tout projet
- Penser le stationnement à l'échelle de la ville, du bourg, du quartier, des points d'arrêt des transports en commun et des commerces et services pour ne pas envahir l'espace publics

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive



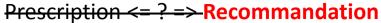


Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

Zoom sur...

- Stationnement résidentiel
 - Prévoir une offre adaptée en quantité et en qualité pour favoriser le stationnement résidentiel, le règlement des PLU ne pourra pas prévoir plus de 2 places de stationnement pour véhicule motorisé par logement, sauf pour les grands logements (> 80 m2) sur justification du besoin de stationnement.
 - Encourager les résidents à « laisser leur voiture au garage »
- Stationnement public
 - Favoriser la mutualisation du stationnement
 - Favoriser l'implantation d'un stationnement en périphérie des centres villes pour valoriser les modes doux et optimiser l'espace public dans les centres historiques
 - Réfléchir en amont à la localisation du stationnement pour les livraisons afin de ne pas altérer le fonctionnement et la circulation des centres villes
 - Réduire la circulation des poids lourds dans les secteurs les plus urbanisés pour éviter l'encombrement et la dégradation des voiries
 - Valoriser le stationnement dédié au covoiturage en aménagent le cas échéant des places nécessaires en évitant la concurrence avec d'autres usages
- Stationnement à vocation touristique :
 - rationnaliser le stationnement pour éviter la dégradation et le stationnement sauvage
 - Organiser et structurer l'accueil des camping cars sur les secteurs touristiques
- Stationnement cyclable
 - Augmenter la part du stationnement cyclable pour favoriser son utilisation
 - Prendre en considération les besoins liés à l'électro-mobilité et aux vélos spéciaux
 - Augmenter les parcs à vélos aux haltes ferroviaires ou au niveau du réseau des cars pour favoriser le report modal
 - Créer un stationnement complet, sécurisé et facile d'accès dans l'habitat.
 - Garantir un minimum de place par logement dans l'habitat collectif (1 place par logement du T1 au T3, 2 places par logement à partir du T4)





Zoom sur...

Autres stationnements :

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- 2. Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

	Normes minimum imposées pour le stationnement	Dispositions particulières
	motorisé	
Bureaux et commerces	1 place / 75 m ² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un bureau dont la surface serait inférieure à 75m².
Artisanat et fonction d'entrepôt	1 place / 100 m² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un local dont la surface serait inférieure à 100m².
Hébergement hôtelier	1 place / 50 m² de surface de plancher	1 emplacement pour autocar est exigé par tranche de 50 chambres.
Constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif	1 place / 200 m ² de surface de plancher	A minima 1 place est exigée à la création d'un local dont la surface serait inférieure à 200m². Les besoins sont très variables en fonction des activités. Un examen des besoins complémentaires sera fait par les services compétents avec le pétitionnaire au regard de la capacité d'accueil de l'équipement et du personnel nécessaire à son fonctionnement.







Rappel du PADD

Objectif 2 – Structurer un territoire de complémentarités et de solidarités

- 1. Positionner le territoire dans son environnement élargi
- Structurer une organisation territoriale en « archipels fonctionnelles »
- 3. Diversifier les modes de déplacement
- 4. Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire
- 5. Maintenir la fonctionnalité écologique du territoire et préserver les espaces naturels du SCoT
- 6. Préserver les ressources naturelles
- 7. Limiter l'étalement urbain et réduire la consommation foncière
- 8. Tendre vers un territoire à énergie positive

- •Couverture progressive en très haut débit du territoire d'ici 2020
- •Suppression des dernières zones blanches du territoire

Améliorer la connectivité numérique et mobile du territoire

- Développer la couverture numérique et la téléphonie mobile du territoire
- Favoriser les nouveaux modes de travail permis par le numérique par la création ou mise à disposition de locaux adaptés
- (recommandation) Accompagner le développent des usages liés au numérique
- (recommandation) Accompagner le développement de la couverture numérique du territoire et de la téléphonie mobile



